

Nom du produit: AERODISP® W 7520

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:
AERODISP® W 7520

Évaluation nanomatériau/nanoforme: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Agent de revêtement

Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH
Rellinghauser Str. 1-11
45128 Essen
Germany

Téléphone : +49 6181 59 4787

E-mail : sds-hu@evonik.com

Fournisseur national

Evonik International AG
Zollstrasse 62
CH-8005 Zürich

Téléphone: +41 44 274 31 01

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 7623 919191

Tox Info Suisse: Tel. 145
De l'étranger: +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

Nom du produit: AERODISP® W 7520

- 2.2 Éléments d'étiquetage Non applicable
 2.3 Autres dangers

Données de PBT/vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)		112945-52-5	231-545-4	01-2119379499-16;	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)	Classification: Aucuns connus. Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: > 5,01 mg/l Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	Aucun(e)

Nom du produit: AERODISP® W 7520

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

Évaluation nanomatériau/nanoforme: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).**RUBRIQUE 4 — Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

Inhalation:	Lors de la formation d'aérosols ou de brouillards: Transporter à l'air frais.
Contact avec la Peau:	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Contact oculaire:	Laver les yeux à grande eau. En cas de troubles persistants: faire examiner par l'ophtalmologiste.
Ingestion:	Rincer la bouche à l'eau. après absorption de grandes quantités de substance / En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Protection individuelle des secouristes:	Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Aucuns connus.
Dangers:	Aucuns connus.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
--------------------	--

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés:	Jet d'eau vaporisée, mousse, CO ₂ , poudre sèche. Adapter le produit d'extinction à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Aucuns connus.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau. Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de réserve d'eau pour l'extinction des incendies. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
---	---

Nom du produit: AERODISP® W 7520

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Porter un équipement de protection individuelle.
- 6.1.1 Pour les non-secouristes:** Aucune information disponible.
- 6.1.2 Pour les secouristes:** Aucune information disponible.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir mécaniquement avec un produit adsorbant et collecter dans un récipient adéquat. Rincer à l'eau dans des récipients appropriés.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:** Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures techniques:** Aucune information disponible.
- Ventilation locale/totale:** Aucune information disponible.
- Conseil de manipulation en toute sécurité:** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps. En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée. Remuer avant utilisation. Fermer soigneusement le récipient après prélèvement.
- Mesures à prendre pour éviter le contact:** Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions d'un stockage sûr:** Éviter le gel. Conserver le récipient bien fermé.
- Matériaux d'emballage sûrs:** Aucune information disponible.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Utilisations; voir point 1. Pas d'autres informations disponibles

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Nom du produit: AERODISP® W 7520
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Type d'exposition	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)	TWA		4 mg/m ³	SUVA (08 2023)

Veillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques Appropriés:

Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage:

lunettes de protection chimique

Protection des Mains:

Matière: Caoutchouc nitrile.
 Temps de pénétration: >= 480 min
 Épaisseur du gant: 0,35 mm
 Informations supplémentaires: Porter des gants de protection en matière résistante.
 Matière: Caoutchouc naturel.
 Temps de pénétration: >= 480 min
 Épaisseur du gant: 0,5 mm
 Matière: PVC
 Temps de pénétration: >= 480 min
 Épaisseur du gant: 0,5 mm
 Informations supplémentaires: Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température)., Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité., Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps:

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire:

En cas d'apparition d'aérosols / vapeurs pouvant être inhalés: Appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre à particules P2

Mesures d'hygiène:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage. Afin d'assurer une protection optimale de la peau: utiliser des savons surgras et une crème pour les soins cutanés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contrôles environnementaux:

voir section 6.

Nom du produit: AERODISP® W 7520

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État:	liquide
Forme:	Suspension
Couleur:	Blanc
Odeur:	Légère d'ammoniac
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	Approximatif 0 °C substance testée: Eau.
Point d'ébullition:	Approximatif 100 °C substance testée: Eau.
Inflammabilité:	non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	non important car à base d'eau
Limites d'explosivité - inférieure:	non important car à base d'eau
Point d'éclair:	non important car à base d'eau
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température de décomposition:	>= 100 °C
pH:	9,5 - 10,5 20 °C

Viscosité

Viscosité, dynamique:	< 500 mPa.s 20 °C
Viscosité, cinématique:	Aucune information disponible.
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.

Solubilités

Solubilité dans l'eau:	partiellement miscible
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Taux de dissolution:	faible vitesse de dissolution
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable
Stabilité de la dispersion:	Evaluation: faible stabilité de dispersion

Pression de vapeur:	Approximatif 23,5 hPa 20 °C substance testée: Eau.
----------------------------	---

Densité relative: Aucune information disponible.

Densité:	Approximatif 1,12 g/cm ³ 20 °C
-----------------	---

Nom du produit: AERODISP® W 7520

Densité apparente:	Non applicable
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.
Caractéristiques de la particule	
Granulométrie:	Voir le commentaire au-dessous du titre suivant.
Répartition de la taille des particules:	La structure de la silice amorphe synthétique (SAS) d'Evonik peut être décrite par des particules constitutives qui sont liées de manière covalente pour former des agrégats. En raison de la liaison covalente, il n'y a pas de limites de phases entre les particules constitutives, elles ont perdu leur identité physique et ne peuvent donc être considérées que comme des structures primaires. Par ailleurs, les agrégats s'assemblent de manière lâche pour former des agglomérats. Les agglomérats sont les particules dont se compose le produit lorsqu'il est commercialisé. Taille des structures primaires: les structures primaires peuvent uniquement être mesurées par un microscope électronique de transmission (MET). La taille pour la SAS d'Evonik se situe dans la plage de 2,5 – 50 nm (d50, basée sur des chiffres). Comme expliqué ci-dessus, ces particules n'apparaissent cependant pas sous forme de particules isolées.
Empoussiérage:	Éviter la formation de poussières.
Surface spécifique:	Aucune information disponible.
Charge de surface/Potentiel zêta:	Aucune information disponible.
Evaluation:	Evaluation: Cette substance/Ce mélange contient des nanoformes (selon le décret REACH).
Forme:	Forme: sphéroïdal
Crystallinité:	Crystallinité: amorphe
Traitement de surface:	Traitement de surface /Revêtements: Non

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Pas explosif
Propriétés comburantes:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.
Propriétés pyrophoriques:	ne s'enflamme pas
Peroxydes:	Non applicable
Énergie minimale d'ignition:	Non applicable

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue.
10.4 Conditions à éviter:	Protéger du gel.
10.5 Matières incompatibles:	Aucuns connus.

Nom du produit: AERODISP® W 7520

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations générales: La manipulation de ce produit n'a pas provoqué la silicose ou d'autres maladies spécifiques à un produit.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact avec la Peau: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Contact oculaire: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Ingestion: Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Toxicité aiguë (répertoire toutes les voies d'exposition possibles)

Ingestion

Produit: DL 50, Rat, > 5.000 mg/kg, littérature, substance testée:, Dioxyde de silicium, gagné par voies chimiques
Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9) DL 50, Rat, Féminin, Masculin, > 5.000 mg/kg, OECD 401

Contact avec la peau

Produit: DL 50, Lapin, > 5.000 mg/kg, littérature, substance testée:, Dioxyde de silicium, gagné par voies chimiques
Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9) DL 50, Lapin, > 5.000 mg/kg

Inhalation

Produit: CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, > 5,01 mg/l, Poussière ou brouillard, OECD 436, littérature, substance testée:, Dioxyde de silicium, gagné par voies chimiques

Composants:

Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9) CL 50, Rat, Féminin, Masculin, 4 h, > 5,01 mg/l, Poussière ou brouillard, OECD 436
Vapeur, Non toxique après exposition unique, Non applicable

Toxicité à dose répétée

Produit: Pas d'indications de propriétés critiques
pas de modifications irréversibles et pas de symptôme de silicose

Composants:

Dioxyde de silicium, NOAEL (Dose sans effet toxique observé) Rat, mâle, Oral.e.aux.es, 28

Nom du produit: AERODISP® W 7520

préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9) day, 7 jours par semaine, >= 1.000 mg/kg, Pas d'effets négatifs.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit: (Lapin), Non irritant, littérature, substance testée:, Dioxyde de silicium, gagné par voies chimiques

Composants:

Dioxyde de silicium, Non irritant, OECD 404, Lapin
préparé par voie chimique
(CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit: Lapin, Non irritant, littérature substance testée: Dioxyde de silicium, gagné par voies chimiques

Composants:

Dioxyde de silicium, Non irritant, analogue à la méthode OECD, Lapin
préparé par voie chimique
(CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium, test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429,
préparé par voie chimique Souris, N'est pas un sensibilisateur cutané.
(CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9) Test de Maximalisation, OCDE 406, Cobaye, N'est pas un sensibilisateur cutané.

Cancérogénicité

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium, Aucune indication quant à un effet cancérogène.
préparé par voie chimique
(CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)

Mutagenicité des Cellules Germinales**In vitro**

Produit: aucune indication quant à un effet mutagène littérature substance testée: Dioxyde de silicium, gagné par voies chimiques

Composants:

Dioxyde de silicium, Test de mutation du gène, OCDE 471: , négatif
préparé par voie chimique Test de mutation du gène, OECD 490: , négatif
(CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9) Aberration chromosomique, OCDE 473: , négatif

In vivo

Produit: aucune indication quant à un effet mutagène littérature substance testée: Dioxyde de silicium, gagné par voies chimiques

Composants:

Dioxyde de silicium, Aberration chromosomique, OECD 475, Oral.e.aux.es, Rat, mâle, négatif
préparé par voie chimique
(CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Nom du produit: AERODISP® W 7520

Composants:

Dioxyde de silicium, pas d'indication concernant des propriétés reprotoxiques
préparé par voie chimique
(CAS 112945-52-5 resp.
7631-86-9)

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium, Pas d'indications de propriétés critiques
préparé par voie chimique
(CAS 112945-52-5 resp.
7631-86-9)

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium, Pas d'indications de propriétés critiques
préparé par voie chimique
(CAS 112945-52-5 resp.
7631-86-9)

Risque d'Aspiration

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

Dioxyde de silicium, Non applicable
préparé par voie chimique
(CAS 112945-52-5 resp.
7631-86-9)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

Dioxyde de silicium, Aucune information disponible.
préparé par voie chimique
(CAS 112945-52-5 resp.
7631-86-9)

Autres informations

Produit: Il n'existe pas d'analyses toxicologiques sur le produit.; Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire sur la base des connaissances actuelles.;

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Risques aigus pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: CL 50, Brachydanio rerio (poisson zèbre), 96 h, > 10.000 mg/l OCDE 203, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.

Nom du produit: AERODISP® W 7520

Composants:
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)

substance testée: dioxyde de silicium

CL 50, Brachydanio rerio, 96 h, > 10.000 mg/l OCDE 203, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.

Invertébrés Aquatiques

Produit: CE50, Daphnia magna, 24 h, > 1.000 mg/l OCDE 202, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale. substance testée: dioxyde de silicium

Composants:
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)

CE50, Daphnia magna, 24 h, > 1.000 mg/l OCDE 202, L'indication de l'effet toxique se réfère à la concentration nominale.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes), 72 h): > 173 mg/l (OCDE 201)

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)

CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)

Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)

Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)

Aucune information disponible.

Nom du produit: AERODISP® W 7520

Toxicité pour les microorganismes

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945- 52-5 resp. 7631-86-9)	CE50, boue activée domestique, 3 h, > 2.500 mg/l, OECD 209

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradation**

Produit:	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.
Composants:	
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Facteur de Bioconcentration (BCF)**

Produit:	Non attendu.
Composants:	
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)	Non attendu.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit:	Non applicable
Composants:	
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)	, Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol:

Produit	Une mobilité notable dans le sol n'est pas attendue.
Composants:	
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)	Une mobilité notable dans le sol n'est pas attendue.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Composants:	
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86- 9)	Substance VPVB non classée, Substance PBT non classée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Nom du produit: AERODISP® W 7520

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:
Dioxyde de silicium, préparé par voie chimique (CAS 112945-52-5 resp. 7631-86-9)
Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes:**Autres dangers**

Produit: Un jugement d'expert a déclaré qu'aucune classification n'est nécessaire sur la base des connaissances actuelles.

Informations supplémentaires: Cette produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: Peut être déposé avec les ordures ménagères, après solidification et après entente avec la société responsable de l'élimination et les autorités compétentes, en observant les prescriptions techniques applicables. Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation. Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.

Emballages Contaminés: Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux. Autres pays: observer les règlements nationaux.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**14.1 ONU/N° d'identification**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Nom du produit: AERODISP® W 7520

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II, Nouvelles substances: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques

Nom du produit: AERODISP® W 7520

dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: Aucun(e) disponible ou aucun(e) disponible en quantités régulées (sur la base de la connaissance actuelle de la composition du produit)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une appréciation de la sécurité de la substance n'est pas nécessaire pour ce produit.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal

Non applicable

Convention de Stockholm

Non applicable

Convention de Rotterdam

Non applicable

Protocole de Kyoto

Non applicable

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

SMAK:

Suisse. VLEP. Valeurs limites sur le lieu de travail, selon la SUVA, telle qu'amendée.

SMAK / TWA:

Valeur Limite de Moyenne d'Exposition

Nom du produit: AERODISP® W 7520

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Principales références de la littérature et sources de données: Aucune information disponible.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

: aucune

Informations de formation: Aucune information disponible.

Informations de révision Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Nom du produit: AERODISP® W 7520

Avis de non-responsabilité:

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.